

Ivry-sur-Seine, le 10 avril 2026

La Directrice générale

À

Dossier suivi par :
Audrey LE SCOUR
Conseillère Développement
Tél : 01 53 82 74 63
Mèl : audrey.lescour@agencedusport.fr

Eloi RELANGE
Président
Fédération Française des Échecs

Monsieur le Président,

La campagne 2025 liée aux projets sportifs fédéraux (PSF), a permis de soutenir plus de **35 000 actions portées par plus de 14 000 structures sportives bénéficiaires**.

Les membres du Conseil d'administration ont acté le **8 décembre 2025** les critères d'intervention du groupement en matière de développement des pratiques qui consacrent **70 M€** à la mise en œuvre des **PSF en 2026**, soit un maintien de l'enveloppe 2025.

Afin de maintenir une continuité dans le soutien apporté, l'enveloppe 2026 a été établie sur la base des montants attribués en 2025, stable et cohérente pour l'ensemble des Fédérations bénéficiaires.

J'ai donc le plaisir de vous informer que la Fédération Française des Échecs **est dotée au titre de son PSF 2026, d'une enveloppe de 412 500 €**.

Je vous confirme que les crédits « Outre-Mer » doivent être impérativement attribués à des structures ultramarines et qu'ils ne pourront pas être alloués à des structures implantées sur le territoire hexagonal s'ils ne sont pas consommés. En revanche, ces crédits sont fongibles entre les territoires ultramarins. Néanmoins, une vigilance sera portée sur l'équilibre territorial 2025-2026 lors de l'instruction des PSF.

Je vous communique l'enveloppe « Outre-mer » 2026, qui tient compte de votre ventilation 2025 :

Enveloppe 2026 *Outre-mer* **34 748 €**

Les crédits de la Corse, de la Nouvelle-Calédonie, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna ne sont pas gérés par vos soins et font l'objet de dispositions particulières, et ce, afin de prendre pleinement en compte leurs spécificités territoriales. Toutefois, je vous invite, dans une perspective de cohérence nationale, à prendre l'attache des autorités compétentes pour échanger et partager avec eux vos orientations prioritaires¹.

Conformément aux dispositions de la note de service n°2026-DFT-02 relative aux PSF, je vous rappelle les points de vigilance pour 2026 :

- la part des crédits attribuée aux clubs qui doit être d'au moins 50% ;

¹ Corse : Collectivité territoriale de Corse / Polynésie Française : Mission d'appui technique Jeunesse et Sports / Wallis et Futuna : Service territorial Jeunesse et Sports / Saint-Pierre et Miquelon : Direction de la Cohésion sociale, du Travail, de l'Emploi et de la Population / Nouvelle-Calédonie : Direction de la Jeunesse et des Sports. Pour accéder à l'annuaire des services, [cliquer ici](#).

- le renforcement du sport féminin. Les fédérations dont le taux de féminisation des licences ne tend pas vers les 50% privilégieront des actions ayant pour objectif d'augmenter le nombre de pratiquantes féminines. Chaque fédération concernée devra flécher au moins 20% de crédits sur le public féminin (développement des pratiques, féminisation de l'encadrement...);
- le développement du parasport. Pour les fédérations délégataires d'une discipline parasport, l'objectif est de tendre vers au moins 15% de crédits attribués au bénéfice d'actions permettant la pratique des « personnes en situation de handicap ».

Conformément au « Premier plan national d'adaptation du sport au changement climatique 2024-2030 », publié par le Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, les fédérations sont désormais invitées à accélérer la mise en œuvre d'actions écoresponsables, permettant à la fois de limiter les impacts des pratiques sportives sur l'environnement (préserver les ressources naturelles), et d'adapter le développement de ces pratiques sportives au réchauffement climatique.

En outre, avec l'objectif de faciliter la mise en cohérence des deux dispositifs de l'Agence en faveur du développement des pratiques sportives au plus près des territoires (PSF et PST), je vous encourage à préciser dans vos notes de cadrage, les axes de développement attendus à l'échelle de chacun des territoires régionaux et de prendre l'attache avec chaque DRAJES pour un croisement cohérent entre PSF et PST.

De plus, afin de soutenir la mise en œuvre de votre PSF notamment en termes de gestion administrative du dispositif, je vous informe qu'une enveloppe dédiée est reconduite en 2026. Ce soutien financier vous sera versé par le biais du contrat de développement conclu avec l'Agence.

En souhaitant que cette enveloppe vous permette de vous accompagner dans vos ambitions, j'attire votre attention sur la nécessité, dans une perspective d'adaptation des dispositifs de soutien aux fédérations, de conduire une réflexion sur le PSF, son évolution et sa future articulation avec les autres programmes de l'Agence, afin d'assurer une mise en œuvre toujours plus efficace et cohérente au service du développement des pratiques sportives.

Le Service Développement fédéral et territorial se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Marie-Cécile TARDIEU

A handwritten signature in blue ink, reading "Marie-Cécile Tardieu".